



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 octobre 2024

Présidence: M. Loïc Desfayes

Objet : PRÉAVIS 12/2024 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 12/2024 de la Municipalité du 26 août 2024 ;
Oùï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2024.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz